

Le Sud aux Rênes du Leadership: Notre 52ème appel à propositions est ouvert

Contexte

Historiquement, les femmes, les jeunes filles et les personnes non binaires ont été exclues des institutions, des systèmes et des structures d'influence et de pouvoir en Afrique et dans le monde. Qui plus est, les systèmes de discrimination et de violence s'accumulent pour porter atteinte aux droits, à la sécurité et aux libertés des femmes. Par conséquent, ces groupes sont touchés de façon disproportionnée par les conditions sociales et environnementales et ont moins de chances d'accéder aux ressources, aux espaces et à la sécurité pour promouvoir et diriger le changement social qui tient compte de leurs besoins et leurs droits. Malgré les progrès constants réalisés en matière d'égalité des genres, les systèmes patriarcaux, capitalistes et coloniaux continuent de porter atteinte, d'une manière disproportionnée, aux droits de millions de femmes, de filles et de personnes non binaires en Afrique, ainsi qu'à leur expérience de l'inégalité structurelle, de la violence et de la marginalisation.

L'AWDF a emprunté cette définition de la justice de genre au [Fonds Mondial pour les Femmes](#) : "la redistribution systémique du pouvoir, des opportunités et de l'accès au bénéfice des personnes de tous genres par le démantèlement de structures nuisibles comme le patriarcat". Pour parvenir à la justice de genre, l'AWDF estime que des changements majeurs sont nécessaires dans les comportements individuels, les lois et les politiques, les pratiques et les actions ainsi que dans les récits/discours qui promeuvent l'égalité des genres - y compris les questions relatives à l'intégrité corporelle, à l'autonomisation économique, au leadership et à la participation politique des femmes, des filles et des personnes non binaires en Afrique, et que l'une des stratégies clés pour y parvenir est le plaidoyer.

Le Sud aux Rênes du Leadership (LFS)

Le Sud aux Rênes du Leadership renforce le plaidoyer pour les droits des femmes et fournit des ressources pour l'activisme en faveur des droits des femmes. Pour ce faire, elle renforce le leadership des organisations travaillant sur les droits humains des femmes, des jeunes filles et des personnes non binaires à influencer les politiques, à renforcer et à améliorer la participation sociale, politique et économique des femmes et contribue à réduire l'exclusion, la discrimination, la violence et l'inégalité.

Nos principales actions dans le cadre de LFS se concentrent sur les points suivants :

- Renforcer les organisations, mouvements et réseaux de femmes et des féministes du Sud, en leur permettant d'influencer les politiques aux niveaux local, national, régional et international.
- Mettre en place un processus d'autonomisation pour améliorer la participation sociale, politique et économique des femmes afin d'influencer les gouvernements à éliminer les obstacles à la participation effective des femmes.
- Fournir aux organisations, mouvements et réseaux de femmes et des féministes les outils nécessaires pour réduire l'exclusion, la discrimination, la violence et l'inégalité.

Pour ce cycle de financement, l'AWDF priorisera les demandes axées sur les actions de plaidoyer efficaces, pertinentes et innovatrices, dont les exemples pourraient inclure le plaidoyer pour la promulgation ou la

mise en œuvre de lois et de politiques équitables en matière de genre, la création de nouvelles alliances féministes et de droits des femmes pour faire avancer les questions prioritaires de justice de genre, l'amplification des voix et l'augmentation de la représentation des communautés minoritaires, ou toute autre approche qui renforce les actions et les droits des femmes, des filles et d'autres groupes minoritaires et marginalisés.

A qui est destiné cet appel à propositions ?

Êtes-vous une organisation féministe ou de défense des droits des femmes travaillant en Irak, en Jordanie, au Liban, en Palestine ou au Yémen, dans la Corne de l'Afrique, dans la région du Sahel, en Afrique qui parle et utilise la langue française (francophone), ou dans un pays africain qui parle et qui utilise la langue arabe ou portugaise ? L'AWDF est une organisation panafricaine et, bien que nous reconnaissons les besoins importants des femmes, des filles et des personnes non binaires partout où nous travaillons, pour ce cycle, nous donnons la priorité aux demandes de subvention émanant des pays africains qui parlent et utilisent la langue française (francophone).

Êtes-vous une organisation dirigée par des femmes et légalement constituée/enregistrée depuis au moins trois ans (avant juin 2020) ? L'AWDF définit *une organisation dirigée par des femmes comme une organisation ayant une femme ou une personne non-binaire à la tête de son conseil d'administration et de sa direction exécutive, et dont la majorité (au moins 70%) de l'ensemble des membres du conseil d'administration et du personnel sont des femmes ou des personnes non binaires.*

Avez-vous des expériences dans la mise en œuvre des actions de plaidoyer axées sur des approches créatives et percutantes ? *Le plaidoyer est un terme générique qui décrit diverses stratégies - notamment les campagnes, le lobbying, la recherche/communication et la création d'alliances - utilisées pour influencer les décideurs et les politiques. Le plaidoyer est un engagement visant à apporter des changements. (AWID - An Advocacy Guide for Feminists, décembre 2003).*

Si vous répondez à ces critères, l'AWDF vous invite à soumettre votre demande de subvention.

Ce que vous devez savoir sur l'appel à propositions.

Pour ce cycle, l'AWDF accordera des subventions pour un montant entre 20 000 USD par an et 500 000 USD par an. La durée maximale pour les subventions est de 20 mois.

Il existe trois types de subvention LFS - vous ne pouvez soumettre qu'**une seule demande** à cet appel à propositions :

- A. **Pamoja**: vous pouvez demander un montant maximum de 500 000 USD par an pour une durée maximale de 20 mois.
- B. **Ananse**: vous pouvez demander un montant maximum de 200 000 USD par an pour une durée maximale de 20 mois.
- C. **Yalla**: vous pouvez demander un montant maximum de 50 000 USD par an pour une durée maximale de 20 mois.

L'AWDF s'attend à recevoir des centaines de demandes de subvention et pour ce cycle, nous prévoyons d'attribuer le nombre suivant pour chaque type de subvention:

- Trois (3) subventions pour Pamoja
- Six (6) subventions pour Ananse
- Onze (11) subventions pour Yalla

Vous pouvez demander jusqu'à 50% de votre revenu annuel confirmé pour 2022. Par exemple, si votre revenu annuel confirmé pour 2022 était de 600 000 USD, vous pouvez demander un montant maximum de 300 000 USD par an pour une durée maximale de 20 mois. Si votre revenu annuel confirmé pour 2022 était de 40 000 USD, vous pouvez demander un montant maximum de 20 000 USD pour une durée maximale de 20 mois.

Notre appel à propositions est ouvert le **7 juillet 2023** et la date limite de la soumission des demandes de subvention sera le **8 août 2023** à 23h59 GMT soit à 02h59 EAT le 9 août 2023 - Heure de l'Afrique de l'Est ou à 01h59 SAST le 9 août 2023 - Heure normale d'Afrique du Sud.

Nous n'acceptons que les demandes de subvention soumises sur la plateforme en ligne de l'AWDF que vous pouvez accéder en cliquant [ici](#).

Les prochaines étapes

Pour en savoir plus sur le processus de demande de subvention de l'AWDF, nous vous invitons à participer à l'un de nos webinaires sur cet appel à propositions. Le webinaire en français se tiendra le **jeudi 13 juillet 2023 à 10h00 GMT** et le webinaire en anglais aura lieu le **vendredi 14 juillet 2023 à 10h00 GMT**. Pour rejoindre le webinaire, veuillez-vous inscrire [ici](#)

Pour soumettre une demande de subvention à l'AWDF, veuillez remplir le formulaire de demande en ligne accessible [ici](#).

Le document [Foire Aux Questions peut être consulté ici](#)

Les candidatures retenues recevront une notification en décembre 2023.